



Un arbre à palabre pour échanger, apprendre et construire

Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali

*Sous l'égide du Commissariat au Développement institutionnel (CDI),
avec l'appui du Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France
et de l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA)*

SÉANCE 3 :

Le processus électoral au Mali

Jeudi 3 décembre 2009

Note de discussion

Contacts :

forummultiacteurs@yahoo.fr

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aguissa@cdi-mali.gov.ml
Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - Mél.: nene_konate@yahoo.fr
Elisabeth DAU (SCAC/CDI) - Tél.: (+223) 74 65 11 64 - Mél.: elisabethdau@yahoo.fr
Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - Mél.: ambroisedak01@yahoo.fr

SOMMAIRE

<u>1/ TERMES DE REFERENCE</u>	<u>4</u>
<u>A mon avis, les lacunes et les insuffisances actuelles du processus électoral ne doivent nullement être perçues comme un blocage. Elles doivent plutôt être considérées comme des problèmes de croissance de notre jeune démocratie et partant des défis à relever. C'est pourquoi les initiatives du genre du présent forum doivent être encouragées afin de rechercher et proposer aux gouvernants les solutions propices à l'amélioration du processus électoral du Mali à travers une participation massive des électeurs aux opérations de vote et le rejet de la fraude.</u>	<u>10</u>

1/ TERMES DE REFERENCE

Contexte:

En janvier 2007, un colloque international fut organisé à Bamako à l'initiative de l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA), de l'Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG) et du Centre d'Expertises politiques et institutionnelles en Afrique (CEPIA) sur le thème : « Entre tradition et modernité : quelle gouvernance pour l'Afrique ? ».

C'est à l'issue de cette réflexion et d'une étude portant sur la revue des initiatives de gouvernance au Mali qu'a été proposée la création du Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali.

Le Forum multi-acteurs est un cadre non formel de réflexions, de débats sur les préoccupations majeures de gouvernance qui entravent notamment l'approfondissement de la démocratie et la promotion du développement local. Depuis sa création, deux séances ont été animées respectivement sur les thèmes de l'accès aux services publics de base et de l'accès à la justice.

La séance 3 qui portera sur le processus électoral, propose de revenir sur certains des éléments du colloque « Entre tradition et modernité » afin d'approfondir la réflexion qui avait été menée quant aux choix des dirigeants.

Il s'agissait à l'origine de la tenue de ce colloque international que *« l'Afrique ouvre un espace de réinvention de sa gouvernance au travers d'un patient aller-retour entre d'une part ce qui s'invente localement – souvent considéré comme le plus porteur de légitimité – et d'autre part les principes dégagés de l'expérience internationale en matière de gouvernance. »*¹ La séance 3 du Forum multi-acteurs se propose donc de s'inspirer de cette démarche pour interroger la réalité du Mali quant à son processus électoral, les principes, les valeurs sur lesquels elle se fonde, les pratiques qui en découlent et les perspectives que l'on peut tirer des constats positifs et négatifs qui en ressortent.

Justification :

« Le Mali actuel, héritier du Grand Mali, du Mali des grands empires de l'Afrique de l'Ouest est un résumé de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest sahélo saharien. A travers des siècles (du IXe au XVIe siècle), a connu et pratiqué toutes les formes de gouvernance endogènes à l'Afrique: des plus simples, au niveau de la tribu, aux plus élaborées, dans les sociétés lignagères ou segmentaires, les royaumes, ou les empires. Il a connu toutes les formes de construction d'État, du regroupement consensuel à la domination par la force. Le Mali est un concentré, un résumé de l'histoire de la gouvernance dans la région.

*Le Mali a mis au point, très tôt, des modes de gouvernance qui lui ont permis d'organiser dans la paix, la stabilité et la sécurité, les rapports entre les différentes composantes de la société, les modes de production économique et de transmission du pouvoir. Il a élaboré des outils et mécanismes pour régler les crises et les conflits internes et externes. Les gouvernants tiraient la légalité et leur légitimité des référentiels culturels, sociaux et économiques internes. La nécessité de l'autorité est culturelle, elle est profondément et anciennement ancrée dans les esprits dans cette partie de l'Afrique. »*²

De nos jours le Mali vit dans un monde de mutations où les évolutions politico-socio-économiques en cours impliquent des changements non maîtrisés par les populations. Désormais la démocratie importée impose le suffrage universel pour le choix des dirigeants, à travers l'organisation des élections alternatives. Par ailleurs, ces mutations imposent aux pays africains l'établissement de nouveaux types de partenariats basés sur la signature et la ratification d'engagements régionaux et internationaux concernant les droits de l'Homme. Toute chose en défaillance avec les valeurs culturelles et les principes de gestion connues et maîtrisées par le peuple africain.

Comme mentionné dans la Charte des partis politiques³, depuis la naissance de la République du Mali, le 22 septembre 1960, le Peuple Malien affirmait ainsi au monde sa volonté d'indépendance et son attachement aux idéaux de liberté et de justice. Dès lors, on assista à un jeu politique caractérisé par

¹ Actes du colloque de Bamako – « Entre tradition et modernité : quelle gouvernance pour l'Afrique ? » - Introduction, p. 10 - Ousmane SY, Michel SAUQUET, Martin VIELAJUS, 23-25 janvier 2007.

² Actes du colloque de Bamako – « Entre tradition et modernité : quelle gouvernance pour l'Afrique ? » - Contribution, p.39 - Bintou SANANKOUA, 23-25 janvier 2007

³ Loi n° 05-047 / du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques

l'existence soit du parti unique de fait, soit du parti unique de droit ou l'absence de toute activité politique avec de graves violations des droits et libertés fondamentaux de l'Homme.

Devant cette situation de blocage, le peuple à travers les associations, les organisations syndicales et la presse indépendante, a entrepris une lutte courageuse pour l'avènement d'une démocratie pluraliste et l'édification d'un Etat de Droit garantissant le libre choix des dirigeants et le plein épanouissement des droits individuels et collectifs et où seront bannies l'intolérance et la violence politique.

Les principes de droit et de démocratie pluraliste reposent sur une diversité de fondements qui sont affirmés au sein de plusieurs textes, à savoir:

- La Constitution du 25 février 1992;
- La charte des partis politiques du 18 août 2005 ;
- La loi électorale du 4 septembre 2006.

Parmi ces principes, et eu égard au processus électoral, l'article 2 de la loi électorale stipule : *« L'élection est le choix librement exercé par le Peuple en vue de désigner les citoyens appelés à la conduite et à la gestion des affaires publiques selon les principes de la démocratie pluraliste. Le suffrage est universel, égal et secret. Il peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution ou par la loi. »*

Cependant, depuis 1992 et les nombreuses élections qui s'en sont suivies, force est de constater que le processus électoral souffre d'un dépérissement certain. Avec les multiples dérives constatées en amont, pendant et après les élections, le processus électoral est vidé de son contenu démocratique.

Dès lors les défis qui se posent dans le sens des réformes sont énormes et interpellent l'ensemble des acteurs : Etat, partis politiques, citoyen, organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers, etc.

De multiples analyses sont menées sur les aspects institutionnels, opérationnels et l'accompagnement de l'organisation du processus électoral. En témoigne notamment la réflexion sur la consolidation de la démocratie au Mali à l'initiative du Président de la République.

Dans le cadre du Forum multi-acteurs, la présente séance sur le processus électoral permet d'élargir le débat à un plus grand nombre de personnes afin d'interroger les pratiques au regard des valeurs et principes de la démocratie partagés au Mali.

1.1 - Les pratiques et défis liés au processus électoral au Mali :

L'avènement de la IIIème République a marqué une ère de renouveau démocratique au Mali. L'instauration du pluralisme politique ainsi que la mise en place d'institutions et de dispositions juridiques et réglementaires ont contribué à affermir les valeurs démocratiques.

« Dans tout régime démocratique, l'élection est un temps fort de la vie politique. C'est l'acte par lequel le peuple désigne les titulaires de l'autorité politique »⁴.

Pourtant à l'observation des différents scrutins électoraux, de la qualité de leur organisation et de la participation des populations à ces processus électoraux, le constat d'un désenchantement reste indéniable.

Pour expliquer la difficile implication dans le débat politique tout comme la régression de la participation au vote, il faut interroger le degré de connaissance et de compréhension des citoyens face aux enjeux liés à leur vote. En réalité la difficile définition du sens conféré au processus électoral ne permet pas au citoyen de s'investir pleinement dans l'exercice électoral. Le processus électoral donne tout son sens à la démocratie car c'est à travers lui que le citoyen légitime et mandate les autorités politiques pour la conduite des affaires publiques.

Le rôle des partis politiques dans une démocratie c'est l'animation de la vie publique et politique. Les partis contribuent à créer ou maintenir une conscience politique, en assurant l'information et la formation de l'opinion.

⁴ Jean Pierre C. et Jean Pierre M., *Pour une sociologie politique*, Paris : Plon, 1974, p.145.

Pourtant l'idéal démocratique est mis à mal au regard des évolutions et des pratiques politiques qui se caractérisent notamment par la défaillance des formations politiques dans l'animation d'un débat public et politique, l'absence d'une vision et d'un programme qui répondent aux aspirations des populations, la création inflationniste des partis politiques (120 partis répertoriés) et l'augmentation croissante des candidats indépendants aux consultations électorales.

Cette situation a plusieurs conséquences, notamment l'invisibilité du choix électif, l'instauration d'un rapport clientéliste avec les électeurs, la crise de la représentation. Autant d'éléments qui nous amènent à interroger la légitimité, le rôle et les responsabilités des partis politiques dans l'animation du processus électoral.

De plus, l'existence des nombreuses structures étatiques, politiques et juridiques chargées de l'organisation des élections n'a pas permis d'empêcher les innombrables tares du processus électoral.

En outre, la concentration des moyens humains, matériels et financiers au seul temps du scrutin entrave la parfaite consolidation du processus.

Partant, en quoi, les réformes en perspectives quant à l'organisation du processus électoral peuvent-elles contribuer à la consolidation du processus électoral et favoriser la compréhension et l'appropriation du processus électoral par les citoyens ?

Enfin, l'organisation efficiente et la consolidation du processus électoral constituent un défi majeur à notre culture démocratique. Le processus électoral dans sa mise en œuvre est entaché de lourdeurs attribuables en partie à l'insuffisance notoire des compétences en ressources humaines, tant en nombre qu'en qualité.

En réalité les moyens requis pour l'organisation des élections, la non satisfaction des opérateurs politiques, la non implication d'une grande partie des citoyens à la désignation des titulaires de l'autorité politique et la multiplication des conflits post-électorales ne peuvent coïncider avec l'idéal démocratique.

Ainsi, c'est en prenant le parti de poser la question de fond de l'animation du processus électoral dans son ensemble, des stratégies de mobilisation qu'il suppose et plus particulièrement de l'articulation entre les techniques, les pratiques des hommes et les valeurs au regard des fondements démocratiques que nous tenterons d'identifier des axes favorables à son amélioration.

1.2 - Les objectifs de la séance 3 :

Le Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali estime nécessaire d'ouvrir le débat sur le processus électoral au Mali afin de dresser les constats positifs et négatifs qui s'imposent pour en tirer les leçons qui aideront à la formulation de propositions contribuant à l'amélioration du processus électoral en conformité avec les valeurs sociétales connues et maîtrisées au Mali.

1.3 - Les résultats attendus de la séance 3 :

« La pratique institutionnelle nous enseigne chaque jour qu'au-delà de ses garanties formelles, la démocratie exige un temps d'apprentissage qui risque d'être long si les acteurs politiques et non politiques n'opèrent pas les changements comportementaux appropriés »⁵.

Ainsi, les résultats attendus de la séance se trouvent dans les pistes de réponses que l'on pourra apporter aux questions fondamentales qui suivent :

- **Quel sens conférer au processus électoral ?**
- **Quelle légitimité incarnent les partis politiques dans le processus électoral ?**
- **Quelle légitimité des dirigeants mis en place à travers un scrutin de moins de 50% des votants ?**
- **Quels mécanismes mettre en œuvre pour susciter la participation et l'appropriation du processus électoral par le citoyen?**

⁵ Ambroise Dakouo, *L'Abstention aux élections dans le District de Bamako : analyse et perspectives. Cas de la Commune V, Bamako* : FLASH (DER Sciences sociales), 2008, p.57.

- **En quoi les institutions en charge de l'organisation des élections permettent-elles une meilleure compréhension et appropriation du processus électoral, un allègement des coûts référents à l'organisation matérielle et une réduction considérable de la fraude électorale ?**

1.4 - Attentes vis-à-vis des communicateurs

La méthodologie convenue pour l'organisation des débats lors des séances du Forum multi-acteurs repose sur la présentation de communications orales suivies de débats en plénière et de travaux de groupes. La finalité des échanges est d'aboutir à la formulation de pistes de solutions, de réflexions et ou d'actions pouvant servir à l'expérimentation.

Pour cette séance, il a été retenu de présenter trois communications par les trois grandes catégories d'acteurs concernés par le processus électoral.

Ainsi, il a été demandé des communications à :

- un représentant de l'Etat ;
- un représentant d'une organisation de la société civile ;
- et un représentant des partis politiques.

Chacune des communications devait tenter de mettre en relief des éléments de réponse aux questions ci-dessus mentionnées. De ces différents points de vue, des lignes directrices seront identifiées pour organiser les travaux de groupes le jour de la séance.

2/ CONTRIBUTIONS

2.1 – Direction Générale aux Elections – Colonel N’Tio BENGALY

Préambule

L’organisation des élections en République du Mali relève de la compétence de plusieurs structures (étatiques, politique, et juridique) dont les missions sont distinctes mais complémentaires.

Il serait alors prétentieux, de la part de la Délégation Générale aux Elections (DGE), de vouloir cerner de façon exhaustive tous les contours du thème à débattre au cours de cette séance. En effet, il aurait été souhaitable d’inviter à ce forum le Ministère de l’Administration Territoriale et des Collectivités Locales (M.A.T.C.L), seconde structure étatique afin d’enrichir les débats sur ce thème.

Aussi, la présente communication, dont j’ai l’honneur de vous exposer correspond à la modeste contribution de la D.G.E sur la question dans le strict cadre de ses missions.

La méthodologie adoptée dans cet exposé repose sur la présentation du processus électoral au Mali, des constats positifs et découlant de la pratique électorale ainsi que des perspectives que l’on peut tirer de ces constats. Je m’efforcerai en fin d’exposé de faire quelques suggestions en guise de réponse à certaines questions de fond soulevées dans les termes de référence.

2.1.1 Le processus électoral au Mali en bref

Le processus électoral peut être défini comme étant l’ensemble des actions mises en œuvre et aboutissant à une élection. L’élection est un mécanisme par lequel les gouvernants sont choisis librement par les gouvernés ou un moyen par lequel un peuple désigne ses représentants qui se chargent, en son nom et à sa place, de décider des affaires publiques. Elle constitue un élément fondamental de la gouvernance démocratique.

Le processus électoral du Mali, à l’image de beaucoup de pays, comporte trois phases : *la phase pré-électorale* (installation de la CENI, révision des listes électorales, enregistrement des candidatures des partis politiques, lancement de la campagne électorale, réalisation et mise en place du matériel électoral, etc.), *la phase électorale* ou *jour du scrutin* (vote proprement dit, observation partisane et non partisane, dépouillement, etc.), *la phase post-électorale* (centralisation des résultats, traitement et proclamation des résultats provisoires, règlement du contentieux électoral et proclamation des résultats définitifs, etc.).

Le cadre institutionnel du processus électoral est marqué par l’existence de plusieurs structures : la *Commission Electorale Nationale et Indépendante* (CENI) chargée de la supervision et du suivi de toutes les opérations électorales et référendaires ; la *Délégation Générale aux Elections* (DGE) chargée de l’élaboration et de la gestion du fichier électoral, la confection et l’impression des cartes d’électeur, la gestion du financement public des partis politiques ; le *Ministère de l’Administration Territoriale et des Collectivités Locales* (MATCL) qui a en charge la préparation, l’organisation matérielle et technique des opérations référendaires et électorales.

Dans le cadre de la construction et de la consolidation de son processus de démocratisation amorcé en 1991, le Mali a connu à ce jour électoral huit (08) processus électoraux qui ont permis la tenue de douze (12) élections. Ces élections ont parfois connu des contestations récurrentes mettant en cause la fiabilité du fichier électoral, les documents électoraux, etc.

2.1.2 Constats positifs et négatifs découlant de la gestion du fichier électoral

a) Constats positifs

Les forces du processus électoral en matière de gestion du fichier électoral sont principalement *l’élaboration consensuelle du fichier électoral (Partis politiques et Administration représentés), l’implication des partis politiques dans les opérations de révision des listes électorales, le contrôle et la supervision de toutes les étapes de la révision des listes électorales et de mise à jour du fichier*

électoral par la CENI (facteur de crédibilité), la *publication des listes électorales sur l'Internet* (facteur de transparence).

b) Constats négatifs

En dépit du mécanisme de révision des listes électorales (inscription, radiation et modification d'électeurs) en vigueur depuis huit ans, force est de constater aujourd'hui que le fichier électoral est confronté à plusieurs difficultés qui affectent négativement sa fiabilité. Il s'agit essentiellement des *insuffisances liées au Recensement Administratif à Caractère Electoral de 2001* (source de doublons), les *difficultés d'identification des électeurs* (source d'inscriptions multiples), *l'inexistence d'un système d'état civil fiable et sécurisé* (non maîtrise des décès et naissances), la *localisation imprécise des électeurs* (affectation d'électeurs à des bureaux de vote souvent éloignés du domicile), les *anomalies décelées sur les tableaux rectificatifs élaborés par les commissions administratives* (faible niveau de formation des membres des commissions de révision, faible participation des partis politiques aux travaux des commissions de révision des listes électorales).

Les effets négatifs résultant de ces lacunes et insuffisances sont *l'augmentation anormale de la population électorale* (le nombre d'électeurs du fichier électoral est passé de **5.746.202** électeurs en 2002 à **7.641.521** électeurs en 2009), *l'augmentation des dépenses électorales* (confection de cartes d'électeur, bulletins de vote, etc. pour des électeurs qui ne votent pas), la *baisse du taux de participation* (au moins un tiers des électeurs inscrits ne peuvent prendre part au vote pour des raisons diverses), *la fraude et le vol de cartes d'électeurs non distribuées restent possibles*.

2.1.3 Perspectives

Face à ces lacunes du fichier électoral, le Gouvernement du Mali, dans son souci constant d'amélioration du processus électoral en vue de la consolidation de la démocratie, a envisagé *la refonte totale des listes électorales* à partir de la base de données d'état civil issue du Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil (RAVEC) démarré en février 2009.

Les finalités de cette opération sont : *la mise en œuvre d'un nouveau système d'identification des électeurs basé* sur des technologies biométriques et permettant de produire à la fois une nouvelle carte nationale d'identité et une nouvelle carte d'électeur, toutes deux numérisées et sécurisées avec photo incrustée (*traitement efficace des doublons*) ; le *rapprochement des électeurs de leurs bureaux de vote* à partir d'une configuration plus fine de la carte électorale issue d'un découpage des villages/fractions/quartiers en entités électorales plus petites appelées **secteurs** ; *l'élaboration de listes électorales plus fiables* et débarrassées des doublons et des électeurs décédés.

2.1.4 Suggestions

De façon générale, afin d'améliorer notablement le processus électoral au Mali (élections mieux organisées, plus transparentes, moins coûteuses avec une participation importante des citoyens et des résultats moins contestés), il est souhaitable d'envisager :

a) *La mise en œuvre du mode d'inscription volontaire des électeurs sur les listes électorales* tout en garantissant le droit de vote du citoyen (réduction du coût des élections, amélioration du taux de participation) ;

b) La *sécurisation de la traçabilité des cartes d'électeurs* (moyen de lutte contre la fraude électorale)

c) L'adoption d'une *nouvelle procédure d'élaboration, d'actualisation et de contrôle du fichier électoral* ;

d) La *suppression du vote par procuration et du vote par témoignage* afin de lutter efficacement contre la fraude électorale ;

e) La *mise en place d'une structure pérenne chargée de l'organisation des élections* en lieu et place des structures actuelles ainsi que *la professionnalisation des acteurs chargés d'animer la structure* (résolution des problèmes de coordination entre structures, réduction du coût des élections, renforcement des capacités, etc.) ;

f) Le **renforcement des capacités des partis politiques** par la définition de nouvelles conditions d'éligibilité au financement public et une nouvelle clé de répartition de l'aide publique ;

g) La **création**, au sein de la nouvelle structure en charge des élections, d'**un service responsable de la formation et de la communication**. Ce service, en relation avec les partis politiques, la société civile et autres organismes étatiques, sera responsable de la sensibilisation, de l'éducation et de l'information des électeurs et agents électoraux afin de leur permettre de s'approprier du processus électoral.

h) La **mise en place d'un mécanisme juridique de lutte contre la fraude électorale**.

Conclusion :

A mon avis, les lacunes et les insuffisances actuelles du processus électoral ne doivent nullement être perçues comme un blocage. Elles doivent plutôt être considérées comme des problèmes de croissance de notre jeune démocratie et partant des défis à relever. C'est pourquoi les initiatives du genre du présent forum doivent être encouragées afin de rechercher et proposer aux gouvernants les solutions propices à l'amélioration du processus électoral du Mali à travers une *participation massive des électeurs aux opérations de vote* et le *rejet de la fraude*.

2.2 – Dr Abdoulaye SALL – Cri 2002

2.2.1 *L'élection, seule source du pouvoir dans un Etat de droit, dans un Etat démocratique...*

Engagés en 1992 dans la voie de la construction d'un Etat de droit digne de ce nom, le Mali, les maliennes et les maliens restent déterminés à se frayer les chemins qui mènent vers cet idéal qui suppose le respect des principes démocratiques suivants : **le suffrage universel, c'est-à-dire l'élection, seule source du pouvoir** ; la Constitution, comme fondement politique de l'Etat ; la séparation effective des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ; la responsabilité du gouvernement devant le parlement ; l'indépendance de la Justice ; et l'organisation des rapports avec les autres pays du monde. Dans cette perspective, il y a lieu de rappeler que le concept de bonne gouvernance ou gouvernance démocratique est généralement perçu comme l'existence d'un Etat de droit, d'un Etat démocratique dans lequel : tous les acteurs y compris l'Etat lui-même sont soumis à la loi ; une gestion transparente des affaires publiques ; des responsables ayant le devoir de rendre compte ; la participation des citoyens et d'une société civile bien structurée à la conception et la mise en œuvre des politiques.

2.2.2 *Dans une démocratie, la souveraineté nationale appartient au peuple tout entier...*

Un Etat de droit, un Etat démocratique n'est donc pas au-dessus des lois, mieux, il accepte, reconnaît et garantit les libertés des citoyens comme limites à sa propre liberté. En effet, *la démocratie, dans ses fondements, dans ses principes et dans ses valeurs est une doctrine politique d'après laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens*. De façon explicite, le pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple. Le mot souverain dans une démocratie ne veut pas dire celui qui est au-dessus des autres citoyens, celui qui, dans son domaine n'est subordonné à personne. Tout au contraire, dans une démocratie, les représentants élus par les citoyens (Président de la République, députés, maires, conseillers municipaux...) ne sont pas des souverains. Ils ont reçu du peuple, à travers les élections, une mission et l'autorité nécessaire pour accomplir cette mission conformément à la Constitution du pays.

2.2.3 *Pertinence, enjeux, défis et importance du processus électoral...*

A ce sujet, l'article 26 de la Constitution du 25 février 1992 du Mali rappelle que « *la souveraineté nationale appartient au peuple tout entier qui l'exerce par ses représentants ou par voie de référendum. Aucune fraction du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret* ». Aussi, il ne saurait y avoir en République du Mali des gouvernants qui n'aient été mandatés par le suffrage universel. *Ce qui, à l'instar des autres pays démocratiques au monde, confère au vote le label « de moment privilégié du renouvellement d'une adhésion à une communauté, l'élection présidentielle au suffrage universel devenant la première des fêtes nationales »*. Même si l'élection ne constitue pas, à elle seule, un facteur suffisant de démocratie, elle reste pour la plupart des observateurs politiques avisés plus que nécessaire, irremplaçable. Grâce à sa dynamique, notent-ils, elle contribue à élargir le cercle des libertés et entrave la puissance naturelle des oligarchies.

De ce fait, *la solidité de l'Etat démocratique que le Mali veut bâtir se mesurera à l'aune de la qualité, de la régularité, de la transparence, de la justesse de ses élections, du suffrage universel, qui, le temps d'un scrutin, abolit toutes les hiérarchies sociales du fait de l'égalité d'un droit de suffrage renforcée par le secret de l'isoloir. Un homme, une voix...quelque soit le rang social, quelque soit le sexe. Les seules limites résident dans l'âge de voter et la jouissance de ses droits civiques et politiques*. Encore faut-il que les citoyens maliens, l'Etat et les partenaires techniques et financiers soient conscients de d'où vient ce pouvoir du suffrage progressivement étendu à l'universalité des citoyens ; et des conquêtes héroïques menées à travers les siècles pour sortir les citoyens des trappes des catégories privilégiées du suffrage censitaire au profit du suffrage universel ouvert à tous et à toutes ? Le suffrage universel masculin, d'abord le 5 mars 1848 en France ; l'accès des femmes à l'électorat, ensuite, en 1920 aux Etats-Unis avec le XIXe amendement, en 1928 en Grande-Bretagne, le 21 avril 1944 en France, en 1971 en Suisse ; et l'abaissement de l'âge de la majorité électorale, enfin, de 21 ans à 18 ans dans la plupart des pays... ? Autant d'avancées démocratiques acquises au moment de l'accession à l'indépendance nationale le 22 septembre 1960. Sinon comment comprendre la grève du vote constatée au Mali depuis 1992 ?

2.2.4 Quelques constats sur le processus électoral au Mali...

Jamais le taux de participation à une élection au Mali n'a atteint les 50% ...

En dix sept (17) années de pratiques démocratiques multi partisanes, *jamais le taux de participation à une élection au Mali n'a atteint les 50%* - ce qui dans certains pays de l'ex Yougoslavie récemment admis dans le cercle des Etats démocratiques équivaut à leur annulation pure et simple -, malgré les efforts importants et énormes consentis par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers, le phénomène s'amplifie d'élection en élection, la dernière en date est celle de la législative partielle de Kati avec moins de 17% de taux de participation. L'élection présidentielle considérée comme la plus emblématique a enregistré respectivement de 1992 à 2007 des taux de participation de 23,59% en 1992 ; 29,02% en 1997 ; 38,3% en 2002 et 36,17% en 2007. A ce haut niveau, le Mali est encore loin du taux de participation symbolique des 50%. Il y a lieu aujourd'hui de se poser un certain nombre de questions. Que de discours, que d'écrits, que de débats, que de controverses sur le problème. Pour les uns, tout semble déjà être dit, pour les autres, rien ne semble être dit, rien ne semble être fait. Sinon, on ne serait pas en démocratie qui, dans son principe et dans ses valeurs, est un idéal vers lequel toute société doit tendre. Elle est à la fois désirée et redoutée, mais, dans tous les cas, perfectible.

... tous les aménagements et réaménagements du processus électoral de 1992 à ce jour ont porté beaucoup plus sur les aspects techniques, organisationnels, administratifs...

En dix sept (17) années de pratiques démocratiques, le Mali a connu sept (7) textes de lois portant code électoral. Aucun des textes fondamentaux de la 3^{ème} République n'a suivi un tel itinéraire. Avec du recul, les citoyens s'interrogent de plus en plus : ce nombre élevé des lois électorales, ayant des contenus fort variés d'une législature à l'autre (souvent dans la même législature), témoigne -t- il du dynamisme de la démocratie malienne et de l'extrême importance que les acteurs politiques et les citoyens accordent aux règles qui gouvernent les conditions et les modalités de l'accès au pouvoir ?, ou, résulte -t- il des guerres de tranchées purement et simplement électoralistes pour l'accès au pouvoir ?

Dans tous les cas, tous les aménagements et réaménagements de 1992 à ce jour ont porté beaucoup plus sur les aspects techniques, organisationnels, administratifs, humains et financiers, en un mot sur le contenu technique du processus électoral, que sur le contenu constitutionnel et juridique qui permet la participation libre et éclairée des citoyens aux élections et à la gestion des affaires publiques. Malgré la faiblesse des taux de participation et les multiples infractions constatées au cours des différentes élections, jamais, il n'a été question d'interroger spécifiquement le contenu constitutionnel et juridique du processus, à plus forte raison, de l'analyser afin d'améliorer le système dans son ensemble.

2.2.5 En guise de perspectives : interroger et analyser le contenu constitutionnel et juridique du processus électoral...

...des innovations techniques, organisationnelles, administratives, certes...

Si en 1991, 1.500 électeurs constituaient un bureau de vote, en 2002 et 2004 ils étaient 700 par bureau de vote, et en 2006 ils n'étaient que 500 par bureau de vote avec comme résultats attendus la fluidité, le rapprochement des bureaux de vote de l'électeur et l'incitation à participer au vote. Si en 1991, le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales était seul à organiser les élections et à en proclamer les résultats provisoires, en 2007, la Délégation Générale aux Elections et la Commission Electorale Nationale Indépendante interviendront en même temps que lui sur les domaines à elles réservés. Par ailleurs, la loi n° 06-47/AN-RM du 4 septembre 2006, actuellement en vigueur, innove par rapport aux précédentes lois électorales sur des aspects comme la déclaration de candidature à l'élection du Président de la République, le relèvement du cautionnement, le parrainage, le bulletin unique, les commissions administratives, les listes électorales, l'augmentation de certains délais, et bien d'autres encore. La création d'une Agence Générale aux Elections en 2009 fait également partie du nombre ...

Peut-on en dire autant des innovations et des aménagements opérés en faveur du soutien, de l'accompagnement, de la participation éclairée de l'électorat défini comme « le droit reconnu à une personne de participer à la désignation des représentants du peuple chargés de la direction des affaires publiques » ? Assurément non !!!

...mais, sans impact significatif sur les mécanismes institutionnels...

Comme aiment le rappeler les constitutionnalistes, *dans ses mécanismes institutionnels, la démocratie, « pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple », apparaît comme un système de communication entre la masse des citoyens et les organes dirigeants.* Il s'en suit que *son bon fonctionnement et son efficacité dépendent :*

- du côté du peuple souverain : de la variété et du perfectionnement des moyens d'expression mis à la disposition des citoyens de manière à ce qu'ils puissent faire connaître assez régulièrement leur opinion sur l'orientation des affaires publiques ;

- et du côté des représentants élus : d'un aménagement et d'une répartition des pouvoirs qui permettent de transformer en action, de traduire dans la réalité les attentes de l'électorat défini.

...rétablissement du cordon ombilical entre l'électorat et l'élu...

Possibilité pour le peuple souverain de s'exprimer, capacité pour l'Etat d'y répondre, c'est dans ce va-et-vient incessant entre gouvernés et gouvernants que se construit et se consolide la dynamique démocratique avec comme moteur principal la régularité, la transparence, la sincérité et la justesse des élections.

Sans méconnaître les innovations apportées à travers les différentes lois électorales, il reste évident qu'une meilleure perception, une meilleure compréhension de la notion de la citoyenneté et de représentation en démocratie, qu'une connaissance concrète et durable des enjeux, défis, réalités et perspectives liés aux vertus du suffrage universel aideraient sans nul doute à moraliser, à assainir le processus électoral au Mali. Il faut y croire, il faut y travailler inlassablement d'autant plus que *la légalité conférée aux candidats à la suite des élections, qui sont ponctuelles et limitées dans le temps et dans l'espace, doit être traduite, confortée et consolidée par la légitimité, qui, par essence, est structurelle et étalée dans le temps et dans l'espace pour la satisfaction des engagements pris au cours des campagnes électorales.*

Sans être exhaustif, interroger et analyser le contenu constitutionnel et juridique du processus électoral au Mali en vue de rétablir le cordon ombilical entre l'électorat et l'élu, consiste à se poser la question de savoir pourquoi, malgré les financements publics de l'Etat et leur statut constitutionnel (fonctions électorale et éducative), les partis politiques n'arrivent-ils pas à mobiliser les électeurs, à former de façon pérenne et à dimension des enjeux et défis leurs militants ? Une fois au pouvoir, les candidats élus respectent-ils les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie ? Comment la démocratie s'exerce-t-elle au sein des partis politiques et des associations ? Comment sont sélectionnés et encadrés les candidats et les élus ? Pourquoi, malgré le fait qu'on soit en démocratie libérale, les 20.000 associations que compte le pays ne bénéficient-elles pas de soutien, d'accompagnement qui soient à la dimension du rôle qui est le leur dans la réflexion, dans l'information, dans la sensibilisation, dans la formation, dans l'éducation des citoyens avant, pendant et après les élections ? La loi électorale écrite en français telle quelle est, est-elle disponible et accessible par tous et pour tous, surtout quand on prend en compte le taux d'analphabétisme dans le pays ? Pourquoi, assiste-t-on aux violations des dispositions de la loi électorale à travers les fraudes, les achats de consciences, les multiples infractions dignes d'un autre âge, sans sanctions à la dimension des fautes commises ? Les dispositions en vigueur sont-elles en mesure de juguler ce fléau ? Si non, quelles nouvelles dispositions envisager ? Et la parité où en est-on, surtout quand on sait que les femmes représentent 52% de la population ? Autant d'interrogations, autant d'aménagements, de mesures correctives nécessaires pour maintenir le cordon ombilical entre l'électorat et l'élu.

...entre tradition et modernité : quel chemin pour le processus électoral au Mali ?...

Le chemin n'est pas à rechercher entre tradition et modernité, ou encore à chercher un refuge entre les deux. *Le seul chemin qui vaille est de lutter résolument contre la perte de confiance en nous-mêmes, en nos compétences, en nos aptitudes, en nos capacités à cheminer avec les autres nations du monde pour faire face aux enjeux et défis de la post-modernité, le troisième millénaire, qualifié de « l'ère du vide ».* En effet, sous cette nouvelle ère, force est d'admettre que « le temps s'est contracté autour de l'instant, de l'immédiat, toute prétention à construire le lendemain est frappée de suspicion, le politique se trouve broyé par cette machine infernale qui n'a pour perspective que l'immédiat, l'homme politique n'est évalué sur un projet au mieux que le temps d'une élection, le temps lui est refusé, il ne se considère plus comme celui en charge d'indiquer une direction sous l'arbitrage du suffrage universel, ce qui suppose le recours à une critique rationnelle ». *Il faut être conscient de cette évolution du monde, l'aborder avec tact et intelligence, pour espérer manager notre processus électoral, partant, notre système démocratique, dans la bonne direction.*

Et, comme l'enseignait déjà en 1945 le traditionaliste Fily Dabo Sissoko, « pour réussir il faut deux conditions : l'instruction et le caractère. Etre instruit et intelligent font deux ; si vous faites un pas du côté de l'instruction, il faut en faire deux du côté de la vertu ». *Après cinquante années d'indépendance dont*

dix sept années de pratiques démocratiques multi partisanes, il nous faut simplement être vertueux, sérieux et responsable dans nos comportements individuels et collectifs, si l'on veut réellement améliorer notre processus électoral. Ce que Cri-2002 a résumé sous la formule bien appréciée des citoyens maliens : « Vote Utile et Représentation Utile ».

Autrefois, les maliennes et les maliens allaient voter, même s'ils ne savaient pas très bien le sens de leur choix. De plus en plus, ils veulent avoir de bonnes raisons de le faire, ils veulent être sûrs de **voter « utilement »**, de donner un sens et un contenu à leur suffrage, pour qu'en retour ils soient **représentés « utilement »**. Dans tous les cas, en se proposant d'associer dans toute la mesure du possible l'ensemble des citoyens à la gestion des affaires publiques, la démocratie constitue le type de régime politique le plus élaboré qui soit, et par conséquent, fort instructif d'aménagement constitutionnel. Travaillons-y en donnant aux maliennes et aux maliens de bonnes raisons d'aller voter. Les innovations et les aménagements techniques et organisationnels ne suffiront plus. Il faut plus : **être démocrate et serviteur de la République.**

2.3 - Centre Malien pour le Dialogue Inter-partis et la Démocratie (CMDID) – Issaga KAMPO

L'élection est le moyen par lequel les citoyens désignent librement leurs représentants dans un système démocratique.

Elle suppose l'existence d'un cadre et des règles garantissant à toutes les parties prenantes le libre exercice de leurs droits. Elle est aussi structurée et dictée par la définition des rôles et responsabilités des différents acteurs intervenants dans le processus.

Au Mali, l'instauration du multipartisme a vu la naissance de plusieurs Partis politiques et l'organisation de plusieurs scrutins.

Aujourd'hui, la pratique démocratique interpelle tous les acteurs, et principalement les partis politiques qui sont au début et à la fin de tout processus électoral.

A ce titre, l'IMD à travers le Centre Malien pour le Dialogue Inter-partis et la Démocratie (CMDID) a créé un cadre de concertation permanent et un soutien aux partis politiques afin qu'ils puissent mieux exercer leurs rôles.

La présente contribution se situe dans le cadre des différentes réflexions déjà faites par le CMDID pour consolider la démocratie au Mali.

2.3.1 Les constats et les défis

L'amélioration du processus électoral passe obligatoirement par la maîtrise des méthodes et outils par ceux mêmes qui chargés d'alimenter la démocratie, il s'agit en premier lieu des partis politiques. Dans ce système, plusieurs autres acteurs interviennent avec chacun ses rôles et responsabilités qui sont contenus dans la loi électorale.

Les partis politiques après plusieurs années de pratique démocratique ont fait des constats ; qui constituent également des défis sur le processus électoral dans son ensemble, qui sont caractérisés par :

- Le nombre très élevé de partis politiques : animateurs de la vie politique, les partis politiques sont les porteurs de projets de société pour les populations. Le nombre croissant des partis inquiète tant les populations que les partis eux-mêmes. Des interrogations sont alors soulevées :
 - La connaissance des missions d'un parti politique par les acteurs politiques ;
 - L'existence d'une démocratie interne au sein des partis politiques ;
 - L'animation des partis politiques ;
 - La communication au sein des partis politiques.
- Le manque d'encadrement au sein des partis politiques : Les partis politiques ne sont visibles que lors des joutes électorales. Leurs missions de formation et d'information des populations ; et missions qui justifient le financement des partis ne sont pas assurées.
- La multiplicité des organes de gestion des élections : Le Mali a expérimenté plusieurs modèles d'administration des élections :
 - Le modèle gouvernemental en 1992 : lors des premiers scrutins organisés en 1992, le ministère de l'intérieur a organisé les trois élections (municipales, législatives et présidentielles).
 - Le modèle indépendant en 1997 : la crise de confiance instaurée entre le pouvoir et l'opposition a amené cette dernière à proposer l'organisation des scrutins par un organisme indépendant. La loi électorale révisée en 1997 la création de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Cette nouvelle structure composée de 30 membres (Partis Politiques, représentants de l'administration, société civile) installée en janvier 1997 avait la lourde charge d'organiser les scrutins. Les législatives étaient prévues pour le 13 avril 1997 ; le manque de préparation technique, la non maîtrise des aspects par la CENI ont abouti à un fiasco et donna naissance à une crise politique qui durera Cinq ans.
 - Le modèle mixte depuis 1999 : Conséquence de l'échec de la CENI ayant la gestion totale de tous les aspects du scrutin, cette formule a prévu trois structures de gestion des élections (le MATCL pour l'organisation matérielle, la DGE pour la gestion du fichier électoral, la confection et l'impression des cartes d'électeurs, la CENI ayant pour rôles le suivi et la supervision).
L'existence de ces trois structures n'ont pas permis d'assainir le processus électoral, ni de donner aux populations une garantie réelle dans la gestion des élections. Le coût des élections au Mali sont énormes et non maîtrisés par les acteurs.

- La tenue presque tous les deux ans des scrutins : Depuis le 13 avril 1997, des scrutins sont régulièrement organisés presque tous les ans au Mali. A cela il faudra ajouter les différentes élections partielles tenues.
- Le faible taux de participation des populations aux scrutins organisés : Malgré l'existence de plus de 100 partis politiques pour une population électorale de 5 à 6 millions d'électeurs, les maliens ne votent pas. Les taux de participation aux scrutins n'ont jamais atteint les 50%. Les interrogations à ce niveau sont nombreuses, et les partis politiques ont trouvé que les causes peuvent se trouver soit au niveau du mode d'inscription ou du manque de confiance des électeurs envers les partis politiques.
- La fraude et la corruption électorale : De 1992 à nos jours, la loi électorale a connu Six (6) modifications. Le vote est caractérisé par la fraude et la corruption durant tout le processus. Le constat général est que les partis sont impliqués dans le processus depuis la révision des listes électorales jusqu'à la proclamation définitive des résultats. Les causes de cette fraude qui perdure peuvent se situer par :
 - Des articles de la loi électorale qui sont sources de fraude (témoignage, procuration),
 - La falsification des résultats des bureaux de vote,
 - L'incompétence des agents chargés de diriger les bureaux de vote,
 - La non application des sanctions prévues par les textes,
 La corruption est bien visible et elle est caractérisée par l'achat de conscience : les électeurs ne votent plus qu'au plus offrant. Les jours de scrutins constituent des foires, et chacun s'apprête à faire le bon marché. Est élu, celui qui a donné le plus d'argent.

2.3.2 Les perspectives

Au regard de ces constats et défis, la fondation CMDID a fait des réflexions et recommandations qui portent sur les axes suivants :

- Au niveau des acteurs politiques : Il s'agit de toutes les actions engagées et celles en cours pour le renforcement des capacités des partis politiques et l'instauration d'un dialogue fécond entre acteurs. Les partis politiques sont les acteurs principaux du processus électoral, à cet égard, les recommandations ont été traduites en activités que le projet finance pour les partis membres.
 - L'élaboration de projet de société par les partis politiques. C'est à travers le projet élaboré et approprié par les militants qu'un parti doit conquérir le pouvoir et l'exercer.
 - La démocratie interne au sein des partis politiques. L'existence des textes au sein des partis, le mode de fonctionnement des partis politiques, le mode de désignation des candidats sont des aspects permettant à un parti politique d'être crédible.
 - La gestion de l'information par les organes et instances des partis politiques.
 La maîtrise et l'instauration de ces démarches renforcent les partis politiques et la démocratie dans notre pays.
- Au niveau externe : C'est l'encadrement juridique et institutionnel qui a porté l'attention des partis politiques. Ils ont fait des recommandations sur les aspects suivants :
 - La mise en place d'une structure unique et pérenne chargé de gérer les élections. Il s'agit de confier les missions du MATCL, de la DGE et de la CENI à une seule et unique structure. Cette structure sera dotée d'un secrétariat permanent. Les avantages de la création d'une structure unique et pérenne sont multiples :
 - La maîtrise du calendrier électoral,
 - La capitalisation des acquis (en termes de savoir-faire et du matériel),
 - La maîtrise du coût des élections
 - La révision des textes (Constitution, loi électorale, charte des partis politiques) permettant:
 - L'adaptation d'un mode de scrutin
 - L'amélioration du mode d'inscription des électeurs sur les listes électorales,
 - Amélioration du système d'identification des électeurs,
 - Combattre la fraude et la corruption électorale à travers l'application des sanctions, mais surtout intensifier la sensibilisation sur le comportement de changement et aussi mettre en avant les vertus de notre société,
 - Le durcissement des modalités de création d'un parti politique,
 - La révision des critères d'attribution du financement public des partis politiques,

- Quant à la problématique du taux de participation qui reste toujours très faible, les partis politiques estiment que même si la légalité est respectée, la légitimité reste à améliorer. L'amélioration du taux de participation a des conditions transversales qui passeront obligatoirement par l'existence de textes favorisant la participation des populations, le climat de confiance des électeurs envers les partis politiques.

Pour cela, les recommandations en ce qui concerne la méfiance des partis politiques et les populations ont été identifiées :

- L'instauration d'un dialogue permanent entre partis politiques et politiques,
- La promotion de l'homme politique,
- L'implication et la participation des populations dans l'élaboration des projets de société des partis politiques,
- Le compte rendu des élus aux populations,
- La réhabilitation des langues nationales et les canaux de communication traditionnels...

Conclusion

La fondation CMDID s'est aussi appropriée des recommandations de la Commission de Réflexion sur la Consolidation de la Démocratie au Mali et a permis à tous les partis politiques de porter leurs observations sur le document.

La démocratie malienne est jeune, elle est en construction. Et comme toute œuvre humaine, elle aura toujours des imperfections. C'est à travers des espaces et cadres de débats que l'on pourra mesurer ses forces et faiblesses et continuer à la consolider davantage.

3/ REGARDS CROISES DES ACTEURS SUR LE PROCESSUS ELECTORAL

3.1 - Contexte

Depuis plusieurs années, le Mali s'est engagé dans la voie de la démocratie pluraliste. Dans ce processus démocratique l'organisation d'élections régulières constitue un exercice majeur. Car le processus électoral permet aux citoyens de légitimer à travers leur vote les dirigeants en charge de la gestion des affaires publiques.

Or force est de constater que le dépérissement du processus électoral au Mali est continu, comme en témoigne encore les élections communales de 2009 où le taux de participation n'était que de **23,90%** dans le district de Bamako. Ce dépérissement procède de plusieurs facteurs et indexe la responsabilité de l'ensemble des acteurs (citoyens, acteurs politiques, organisateurs, etc.). De la responsabilité des acteurs, il faut entendre : leur connaissance du processus, leur compétence, leurs usages politiques et sociaux, etc.

3.2 - Méthodologie

En vue d'appréhender le point de vue des acteurs quand on aborde la question du processus électoral nous avons procédé à une collecte de paroles. Ainsi donc, pour aboutir aux regards croisés des acteurs, un dispositif de collecte de parole a été mis en place. Ce dispositif de collecte visait le recueil d'information de plusieurs acteurs relativement à leurs expériences, leur vécu, leur connaissance du processus électoral au Mali. Dans cette démarche, l'étude s'est réalisée dans les six communes du District de Bamako auxquelles ont été ajoutées les communes de Kalanbakoro et de Moribabougou. Les acteurs concernés par la collecte se répartissent en trois catégories :

1. Les citoyens (électeurs)
2. Les partis politiques (élus, candidats, responsable de parti politique, etc.)
3. Les institutions et structures (le MATCL, la CENI, la DGE, la CC, etc.)

Une équipe pluridisciplinaire de huit collecteurs (sociologue, anthropologue, juriste, etc.) a été mise en place pour la réalisation de la collecte.

Au total soixante (60) fiches d'expériences ont été collectées. Ces fiches ont été analysées grâce à la cartographie conceptuelle. La grille d'analyse retenue à cet effet est :

- Constats
- Défis/ Enjeux
- Propositions

Questions de collecte

- Quels sont les défis et enjeux liés au processus électoral,
- Quelle est la responsabilité des différents acteurs (partis politiques, élus, candidats, CENI, DGE, MATCL, citoyens, partenaires techniques et financiers PTF, société civile, médias, etc.) dans le dépérissement du processus électoral ?
- Quelles sont les causes de la non participation des citoyens aux différents processus électoraux ?
- Selon vous, à quoi servent les élections ? Qu'attendez-vous des élections ?
- Que proposez-vous pour améliorer le processus électoral ?

3.3 - Analyse croisée des paroles collectées

La collecte de paroles des différents acteurs sur le processus électoral au Mali a abouti aux regards croisés de ces acteurs à partir des éléments de la grille d'analyse suivante : constats, défis/ enjeux, propositions. A l'analyse des paroles collectées, il est apparu plusieurs points de convergence entre les acteurs qui ont été regroupés en différents sous-thématiques.

3.3.1 Constats généraux

➤ La problématique de la maîtrise des enjeux liés au processus électoral

- La problématique de la connaissance du sens, du contenu ou des enjeux liés au processus électoral par les citoyens.

- La non perception de l'intérêt et de l'enjeu du vote par les citoyens s'illustre par le non retrait des cartes d'électeurs et la non participation des citoyens au vote.
- Les différentes pratiques des acteurs de la scène politique ne favorisent pas une réelle lisibilité du sens.
- Le détournement des citoyens du processus électoral est en partie dû au sentiment que les résultats des élections sont connus avant même la tenue des scrutins électoraux et que leur vote n'y changera rien.
- Le détournement des citoyens au processus électoral est fortement enraciné dans la conscience collective expliquant le faible taux de participation des citoyens au vote.

➤ **Les pratiques de la fraude électorale dans le processus électoral**

- La primauté de la pratique de la fraude mise en œuvre par les acteurs politiques dans le processus de la compétition électorale.
- La fraude électorale se caractérise notamment par : le vote par témoignage, la procuration, le bourrage des urnes, l'achat de consciences, le vote multiple, la falsification des bulletins de vote, le vote des mineurs, l'intimidation des observateurs, etc.
- Pour la mise en œuvre de la fraude les partis politiques sont en complicité avec certaines autorités administratives centrales, déconcentrées et décentralisées (juges, sous-préfets, polices, élus, etc.).
- Ces dernières aident soit par leur complicité, soit par leur passivité devant les cas fraudes électorales. Plusieurs citoyens sont également complices et participent à la fraude électorale.
- L'implication des partis politiques dans l'organisation des activités du processus électoral notamment à la révision des listes électorales entrave souvent le bon déroulement des opérations.
- Les différentes opérations de préparation des élections constituent également pour les acteurs le moyen de planifier la fraude contribuant fortement à l'altération du processus d'organisation des élections à travers ces différentes étapes.

➤ **La responsabilité des acteurs en charge de la conduite du processus électoral**

- L'organisation d'élections régulières dans une démocratie permet la légitimation des dirigeants en charge de la conduite des affaires publiques.
- Au Mali, l'organisation des élections constitue de plus en plus un défi pour l'Etat et l'ensemble des acteurs en charge de la conduite de ce processus.
- L'effritement du processus électoral est continu malgré les efforts de l'Etat à travers la création de plusieurs institutions et structures en charge de l'organisation des élections.
- Plusieurs acteurs sont en cause dans l'accentuation du processus électoral notamment les autorités administratives, déconcentrées et décentralisées (justice, police, sous-préfets, élus, etc.).
- Les autorités, à travers leur passivité et leur complicité avec les acteurs politiques devant les cas de fraudes entravent l'évolution démocratique du processus.
- Le manque de fiabilité du fichier électoral et la faible participation des citoyens entachent profondément la légitimité des résultats des scrutins électoraux.
- L'insuffisance des ressources humaines compétentes pour l'organisation des élections et aussi la corruption des agents électoraux sont autant de facteurs qui participent à l'altération du processus électoral.
- Au Mali, les compétences et les moyens humains et financiers offerts aux exécutifs sortants (présidents, maires, etc.) afin d'organiser les élections entraînent un abus des ressources publiques (médias, personnel, etc.) et favorisent leur maintien au pouvoir au détriment des autres candidats.
- Le sentiment de *népotisme* est largement partagé par les citoyens notamment à travers la discrimination des élus dans la délivrance des services publics en faveur de leurs proches, toute chose qui décourage les citoyens à s'investir dans le processus électoral.
- La non tenue des promesses électorales et le non respect du devoir de rendre compte par les élus de la gestion des affaires publiques aux citoyens, démotivent fortement ces derniers à s'impliquer dans le processus.

➤ **Les pratiques des formations politiques**

- La création inflationniste des partis politiques s'inscrit dans une logique affairiste déconnectée du sens fondamental du processus électoral.

- Les partis politiques apparaissent de plus en plus comme des associations d'amis qui ne partagent aucune conviction démocratique.
- Au sein de la majorité de ces formations politiques, le choix démocratique des candidats lors des élections est largement biaisé. Cette démarche démocratique consiste plutôt en une imposition des candidats en tête de liste et ce du fait de leur seul pouvoir financier, ce qui soulève d'ailleurs la problématique de la légitimité de ces derniers face aux populations.
- L'implication des partis politiques dans le processus d'organisation des élections notamment pendant la révision de la liste électorale entrave souvent le bon déroulement des activités.
- L'opération de révision des listes électorales constitue pour certains acteurs politiques le moyen de pratiquer la fraude depuis la source à travers l'inscription de citoyens fictifs (des personnes décédés, des saisonniers ne résidents plus dans la commune, etc.) sur les listes électorales.
- Lors des élections, il y a un nombre élevé de candidatures qui altère la visibilité du choix des électeurs.
- Pour mobiliser les citoyens les acteurs politiques misent sur l'organisation d'activités spectaculaires, l'achat des consciences (l'incitation financière des citoyens au vote), etc.
- Le caractère folklorique des campagnes électorales détourne l'attention des citoyens des programmes des partis politiques et favorise la personnalisation du vote.
- A la suite des élections, les coalitions des opposants provoquent des conflits stériles, latents et nuisent au fonctionnement de l'appareil exécutif et à la légitimité des élus.
- La contestation permanente des résultats des urnes par les acteurs politiques renforce le manque de confiance des citoyens au processus électoral.
- La faiblesse de la culture politique et la non tenue des promesses par les élus qui vident la politique de son sens.
- Le non accès et la non clarté de l'information sur le fonctionnement des formations politiques et aussi sur le processus électoral renforcent le citoyen dans son choix de ne pas s'investir dans le processus au regard du caractère *ésotérique* de l'ensemble du système.

3.3.2 Défis/ Enjeux

➤ La normalisation de la fraude électorale

- Il y a une prédominance de la fraude électorale comme moyen d'accès aux postes électifs et ce au détriment des programmes et projets de société lors des élections (notamment lors des communales de 2009).
- Pour la mise en œuvre de la fraude les acteurs politiques procèdent à l'instrumentalisation des jeunes et des femmes pour l'orchestration de la fraude électorale contre la vocation démocratique du processus.
- L'instrumentalisation des citoyens se fait notamment à travers l'incitation financière au vote, la corruption à travers l'offre de produits de consommation, etc.
- La stratégie de fraude est élargie et touche plusieurs agents des bureaux de vote, de la justice, de la police, etc.
- La passivité, la complicité, et la corruption des autorités, administratives centrales, déconcentrées et décentralisées dans les cas de fraudes électorales dénoncées, contribuent fortement au dépérissement du processus électoral.
- Les citoyens se sont réappropriés le rapport marchand et *clientéliste* en proposant eux-mêmes *la rémunération* de leur vote, etc.
- La marchandisation du vote interpelle l'ensemble des acteurs au changement de comportement à travers une prise de conscience effective des enjeux.
- La lutte contre la normalisation sociale et politique de la fraude électorale exige des candidats crédibles, compétents, honnêtes, respectueux des engagements et soucieux de la bonne gestion du bien public. Car l'un des défis c'est d'arriver à l'organisation d'élections où la pratique de la fraude électorale est minimisée. Partant l'on rejoindrait l'une des vocations démocratiques du processus, qui est de faire des élections un processus de légitimation des dirigeants et non une simple formalité.

➤ La problématique de la participation des citoyens dans le processus électoral

- La problématique de la participation des citoyens au processus électoral reste cruciale.
- La nécessité pour l'ensemble des acteurs de remédier à l'opacité du processus électoral.

- Une meilleure lisibilité du champ politique par la majorité des citoyens contribuerait à la compréhension de l'enjeu, de l'intérêt, et surtout du sens du processus électoral dans son ensemble.
- La discordance des projets de société proposés par plusieurs candidats avec les réalités des populations dénote de la divergence des préoccupations entre populations et acteurs politiques.
- La dynamisation du processus électoral à travers la participation des citoyens passe aussi par l'implication de ces derniers dans la gestion de leur collectivité.
- Le développement du contrôle citoyen sur la gestion des affaires publiques par les autorités élues doit s'effectuer sur les différentes échelles de pouvoir.
- La nécessité d'un changement de comportement est impérative pour une prise de conscience du bien fondé du processus électoral par les populations et aussi par l'ensemble des acteurs.

➤ **La réglementation et la gestion des ressources liées au processus électoral**

- La nécessité de renforcer les organisations et acteurs en charge de la conduite du processus électoral.
- Les partis politiques doivent disposer de ressources humaines compétentes et qui garantissent une bonne implication dans la conduite du processus électoral.
- Il faut réglementer les pratiques en mettant fin au paiement d'une caution par les candidats pour être tête de liste lors des élections.
- Les acteurs politiques et étatiques doivent également s'engager au renforcement des dispositions réglementaires afin d'assainir la pratique du nomadisme politique.
- Les partenariats multiples peuvent contribuer encore plus au renforcement du processus.
- La forte implication des ONGs internationales et des bailleurs de fonds auprès des autorités locales pourrait alors contribuer alors à une organisation efficiente et efficace du processus électoral conforme aux aspirations du peuple malien.
- Il faudrait instaurer un mécanisme de contrôle qui garantisse la bonne gestion des fonds alloués par l'Etat aux partis politiques.
- La création et le financement des partis politiques doivent être soumis à des réglementations strictes afin de parer à leur création inflationniste et à leur accès légal au fonds publics.
- La lutte contre la fraude électorale passe aussi par le renforcement des mesures de contrôle et de sanction en place.
- Le renforcement des mécanismes de contrôle des institutions doit garantir l'organisation d'élections sans fraudes électorales.
- L'informatisation du processus du vote faciliterait l'accès des citoyens au bureau de vote et contribuerait à la lutte contre la fraude électorale.
- L'organisation d'élections par l'exécutif sortant constitue un défi qui indexe la transparence du processus.
- L'ensemble des dispositions en place doit être renforcé afin de mettre fin à la culture de l'impunité qui entache la légitimité des élus et des institutions, et accentue la crise de confiance entre acteurs.
- Rendre le vote obligatoire pour tous les citoyens inscrits sur les listes électorales et en tenir compte des autres formes de vote.

3.3.3 Propositions

➤ **Promotion des activités d'éducation à la citoyenneté**

- Pour favoriser la maîtrise des enjeux liés au processus électoral il faudrait privilégier les initiatives d'information et de formation dans les langues des populations afin de s'assurer de son accessibilité par le plus grand nombre.
- Pour renforcer la connaissance du sens lié au processus électoral, il faudrait promouvoir le renforcement des capacités des acteurs à travers l'éducation et la conscientisation de l'ensemble des acteurs de la scène politique dans nos langues nationales sur les défis et enjeux du processus électoral.
- Pour lutter contre les usages politiques et sociaux liés au processus électoral seule une prise de conscience collective peut favoriser un changement de comportement. Dans cette démarche, les valeurs sociétales (tolérance, respect du bien commun, etc.) peuvent aider au respect des principes fondamentaux de la démocratie.
- Il faut incorporer dans le système éducatif l'éducation civique depuis l'école fondamentale afin de favoriser un changement de comportement pour une évolution positive du processus.

- Il faut accentuer la mise à contribution des médias afin de permettre aux populations l'apprentissage de la citoyenneté et garantir la participation de ces derniers à la consolidation de la démocratie.
 - **Renforcer les capacités et les compétences des structures d'organisation du processus électoral**
 - Pour lutter contre la fraude électorale, il est indéniable de sécuriser l'ensemble du processus d'organisation des scrutins électoraux et de garantir l'application des sanctions des fraudes contre tout acteur qui procéderait à des pratiques frauduleuses.
 - Plusieurs propositions s'inscrivent dans cette logique : le renforcement des dispositifs administratifs (police, justice, etc.) de sanction de la fraude, l'informatisation du processus de vote, la substitution des cartes d'électeurs par des cartes uniques qui seront valables comme pièces d'identité, etc.
 - La création d'une structure unique de gestion du processus électoral avec des ressources humaines assermentées, compétentes et soucieuses du respect de l'éthique et de la déontologie contribuerait sans doute à l'amélioration du processus électoral au Mali.
 - **Inciter à la promotion de la culture politique**
 - Renforcer les dispositions réglementaires afin de lutter contre la création inflationniste des partis politiques. Aussi le nombre impressionnant de formations politiques nécessite la mise en place de dispositions afin d'assainir l'échiquier politique.
 - Inciter les partis politiques au respect des règles d'éthique et de déontologie régissant la vie politique démocratique en vue de rétablir la confiance entre citoyens et acteurs politiques.
 - Le développement de la culture politique, le choix démocratique des candidats et leur positionnement sur les listes qui correspond aux attentes des militants (et non à leur seul pouvoir financier afin de coïncider avec l'aspiration populaire) pourraient favoriser la gouvernance au sein des partis politiques passe.
 - Dans la dynamique de la consolidation du processus électoral, les partis politiques doivent disposer de cadres compétents et qui garantissent une participation efficiente à l'animation du processus.

Synthèse

L'analyse du processus électoral à travers le regard croisé des différents acteurs intervenants dans ce processus, a permis d'aboutir à des conclusions concordantes. En effet, il ressort de la collecte de paroles des acteurs **une uniformité de points de vue quant aux constats, aux défis/ enjeux et aussi aux propositions.**

De l'analyse croisée des paroles des différents acteurs, il apparaît une ferme volonté de changement qui ne peut s'effectuer qu'à travers une prise de conscience effective de l'ensemble de ces acteurs. Dans ce sens il faudrait redéfinir *le contrat social et politique* qui a prévalu lors de l'avènement de la démocratie au Mali afin de construire *une perspective électorale* digne de toutes les aspirations.

Questions

A la suite de l'analyse, plusieurs questions de fonds sont apparues :

- Comment favoriser la maîtrise des enjeux du vote par les citoyens ?
- Dégager les éléments de renforcement de la culture politique pour redonner au processus électoral son sens fondamental ?
- Comment lutter efficacement contre la normalisation de la fraude électorale ?
- Quelle pertinence ? quels défis et quels enjeux liés à la création d'une structure unique pour la gestion du processus électoral ?



ANNEXES

A.1 / Liste des membres permanents du Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali

A.2 / Liste des participants à la séance 3

A.3 / Guide d'entretien de la collecte de paroles

A.1 / Liste des membres permanents du Forum multi-acteurs

NOM Prénom(s)		
1- AGUISSA Abdoul Aziz	15- MAIGA Soyata	29- SY Ousmane
2- BAMBA Mahamoud Karamogo	16- MAIGA Mariam Djibrilla	30- TEGUETE Amadou Bocar
3- BOUGAULT Hervé	17- OUALETT HALATINE Zakiyatou	31- TESSOGUE Allaye
4- BETKE Dirk	18- PETILLON Yves	32- TOE Richard
5- CASAS Christophe	19- POINSOT Philippe	33- TOURE Aïssata
6- COULIBALY Salimata Diarra	20- REVEYRAND-DE MENTHON Michel	34- TOURE Boureima Allaye
7- DEMBELE Djibonding	21- SALL Abdoulaye	35- TRAORE Bagayoko Aminata
8- DEMBELE Founé	22- SAMAKE Fousseyni	36- TRAORE Oumou Touré
9- DEVAUTOUR Patrick	23- SIDIBE Abdel - Kader	37- TRAORE Pascal
10- DIOP Amadou	24- SIDIBE Modibo	38- TRAORE Soumaila Bayni
11- DOUMBIA Bakary	25- SIDIBE Ousmane Oumarou	39- WAIGALO Guida Sèyo
12- ETIENNE Patrick	26- SISSOKO Founéké	40- WASLANDER Jacob
13- KONE Sayon	27- SISSOUMA Adama	
14- MAGASSA Hamidou	28- SISSOUMA Seydou	

A.2 / Liste des participants à la séance 3

Assistant thématique

Idrissa SANOGO

Modérateur

Ousmane KORNIO

Contributeurs

- Issaga KAMPO - Centre Malien pour le Dialogue Inter-Partis et la Démocratie (CMDID)
- Colonel N'Tio BENGALY – Direction Général aux Elections
- Abdoulaye SALL - Cri 2002

Invités

- Boubacar SOW – Directeur Général de l'Intérieur (MATCL)
- Aminata Dramane TRAORE – Forum pour un autre Mali
- Ibrahima SANGHO – Coordinateur national du réseau APEM
- Centre Malien pour le Dialogue Inter-Partis et la Démocratie (CMDID)
- Ali CISSE – Auteur « Mali : une démocratie à refonder ? » (2006)
- Collectif des Femmes du Mali (COFEM)
- Amadou Keïta – Groupe d'Etudes et de Recherche en Sociologie et Droit appliqué (GERSDA)
- Gregory CHAUZAL – Doctorant « Les coalitions politiques dans les pays du Sud : les cas du Mali et du Niger »
- Jaimie Bleck SIDIBE - Chercheur (Cornell University)

Centre de ressources de l'ARGA – Dakar

Momar El Hadj Lissa DIENG

Etudiants chargés de la prise de note (3)

Youssouf KONE

Aboubacar DIALLO

Hawa DIAWARA

A.3 / Guide d'entretien de la collecte de paroles

GUIDE D'ENTRETIEN

*A l'adresse des organisateurs du scrutin électoral (MATCL, CENI, DGE, CC)
A l'adresse des responsables des formations politiques, des candidats, des élus, etc.
A l'adresse des citoyens*

Monsieur / Madame, bonjour ! Cet entretien est réalisé dans le cadre de l'organisation du Forum multi-acteurs sur la gouvernance démocratique au Mali. Le Forum est un espace d'échange et de débat sur les questions de la gouvernance démocratique au Mali. Il a pour objectif de proposer des pistes de réflexion et d'action pour la consolidation du processus démocratique au Mali. L'étude vise à la réalisation d'un regard croisé sur le processus électoral dans le district de Bamako.

Nous vous remercions d'avance d'accepter cet entretien.

I. Identification de l'interviewé

Niveau d'étude*⁶ : 1^{re} Cycle/ 2^e Cycle/ Lycée/ Cycle supérieur/ Ecole coranique/ Sans instruction

Sexe* : M/ F

Age* : 18-24/ 25-34/ 35- 49/ 50-60

Profession : _____

II- Fiche d'expérience :

A- Réponse directe à la question : « Que pensez-vous du processus électoral ? »

B- Expérience relatée sur le processus électoral

III- Questionnaire :

1) Quels sont les défis majeurs liés au processus électoral au Mali ?

2) Quelle est la responsabilité des différents acteurs (partis politiques, élus, candidats, CENI, DGE, MATCL, citoyens, médias, société civile, partenaires techniques et financiers PTF, ...etc.) dans le dépérissement du processus électoral ?

3) Quelles sont les causes de la non participation des citoyens aux différents processus électoraux ?

4) Avez-vous déjà voté lors d'un scrutin électoral ?

NON : Pourquoi ?

OUI : Que retenez-vous de cette expérience ?

5) Selon vous, à quoi servent les élections ? Qu'attendez-vous des élections ?

6) Que proposez-vous pour améliorer le processus électoral ?

⁶ *Encerclez la bonne réponse

